

[Les protagonistes](#)[La chronologie de l'affaire](#)[3 nouvelles actualités](#)[ar de l'affaire](#)[Cinq hommes, un](#)**EN DIRECT****Saint-Étienne**

## Procès Perdriau : cinq ans de prison et d'inéligibilité requis contre le maire

Après cinq journées la semaine dernière, le procès du présumé chantage à la sextape se poursuit ce lundi 29 et ce mardi 30 septembre. Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, et sept autres prévenus sont jugés au tribunal correctionnel de Lyon dans le cadre de cette affaire qui bouleverse le monde politique stéphanois depuis plus de trois ans. Suivez avec nous le sixième jour d'audience.

**Mathilde Delacroix et Jean-Hugues Allard** – Aujourd'hui à 08:00 | mis à jour aujourd'hui à 16:02 – Temps de lecture : 22 min

### Articles les plus lus

Faits-divers – Justice

**1** **Rhône.** Les Sauvages : il n'avait pas d'autorisation pour sa caméra, un garagiste ...

**2** **Métropole de Lyon.** Fauchées par un camion sur un trottoir : deux personnes âgées blessées, dont une ...

Le 26 août 2022, *Mediapart* révélait l'existence d'une vidéo intime impliquant Gilles Artigues, ex-premier adjoint à la mairie de Saint-Étienne. Cette affaire empoisonne la vie politique stéphanoise depuis plus de trois ans.

D'après l'enquête, Gilles Artigues aurait été l'invité d'un escort-boy en juillet 2015, dans une chambre d'hôtel à Paris, en compagnie d'un escort-boy. Le but aurait été de le faire ensuite chanter pour neutraliser son influence. L'opération pourrait avoir été financée par de l'argent public, détourné via des subventions accordées à des associations.

Le maire, Gaël Perdriau, son directeur de cabinet de l'époque, Pierre Gauttieri, et son ex-adjoint à l'éducation, Samy Kéfi-Jérôme, sont tous soupçonnés d'avoir élaboré ou, tout du moins, participé à cette machination, tout comme Gilles Rossary-Lenglet, celui par lequel l'affaire a été dévoilée au grand jour.

Après trois ans de rebondissements, ces quatre hommes comparaissent, du 22 au 30 septembre, dans la salle d'audience n°3 du nouveau palais de justice de Lyon pour chantage, complicité de chantage, association de malfaiteurs et détournement de fonds publics.

### L'essentiel de l'affaire en quelques clics

 Chronologie : [Dix dates pour comprendre l'affaire de la sextape](#)

 Protagonistes : [Les personnages clefs de l'affaire](#)

 Détournement : [Derrière le chantage à la vidéo intime, un détournement de fonds publics ?](#)

**3** **Métropole de Lyon.** Percutés par un camion sur un trottoir : ce que l'on sait de l'accident qui a ...

### Newsletter.

#### l'essentiel

#### de la

#### semaine

Peut conte des publi Vous pouvez vous désin à tout mom depui votre espac client  
chaque samedi retrouvez notre élection des articles qu'il ne allait pas rater ors des sept derniers jours.  
**S'INSCRIRE**

### Les temps forts

Retrouvez ci-dessous les informations essentielles de ce direct.

- 15:47 : [Cinq ans de prison et d'inéligibilité requis contre Gaël Perdriau](#)
- 14:28 : « [Le dossier montre que le décideur, c'est Gaël Perdriau](#) » clame la procureure
- 13:16 : [Gaël Perdriau chargé par la défense de Gilles Artigues, la procureure attendue à 14 heures... ce qu'il faut retenir à la mi-journée](#)
- 11:23 : « [Un dossier de voyous](#) », « [des pieds nickelés](#) » : Maître André Buffard à la manœuvre
- 09:51 : [La défense de Gilles Artigues ouvre la séance : « Quand on est Gaël Perdriau, le pouvoir ne se partage pas »](#)
- 07:50 : [Plaidoirie de Me Buffard et réquisitions de la procureure : le programme de ce lundi](#)

[Masquer les temps forts](#)

15:51

#### La séance est suspendue

Sur ce coup de massue, la séance est suspendue.

Gaël Perdriau est resté stoïque pendant l'annonce des réquisitions. Il est en grande discussion avec ses avocats.

## 15:47

### Cinq ans de prison et d'inéligibilité requis contre Gaël Perdriau

Pour Gaël Perdriau, « c'est différent », dit-elle  
[3 nouvelles actualités](#)

« Soit vous le déclarez innocent, soit vous considérez comme moi que les preuves de sa culpabilité sont clairement établies. Il est le maire, le décideur. Vous devrez prononcer une peine plus importante. Mais au-delà, comment ne pas prendre en compte l'absence de reconnaissance des faits ? Il est le seul à nier l'évidence, à ne pas avoir quitté ses mandats, celui qui peut le plus récidiver. »

Elle requiert cinq ans de prison, dont deux ans de sursis et trois ans ferme non aménageables et 50 000 euros d'amende.

Elle réclame également l'inéligibilité pendant cinq ans à titre provisoire. « Gaël Perdriau ne peut pas rester maire et votre décision doit le contraindre », demande-t-elle au tribunal. « Ce qu'est venu dire Gilles Artigues sur sa sexualité, je ne l'oublierai jamais, et ce sont ces hommes, Gaël Perdriau en tête, qui l'ont emmené ici. »

**Soutenir nos lives, c'est permettre à nos journalistes d'informer en temps réel.**

Grâce à nos abonnés, nous pouvons vous proposer ces directs qui accompagnent chaque instant fort de l'actualité.

**Soutenez-nous en vous abonnant**

15:43

### Quatre ans de prison requis contre Gilles Rossary-Lenglet et Samy Kéfi-Jérôme

À l'encontre de Gilles Rossary-Lenglet et Samy Kéfi-Jérôme, elle requiert quatre ans, dont deux ans avec sursis et deux ans ferme, qui ne pourront pas être aménagés, 40 000 euros d'amende et inéligibilité.

15:42

### Trois ans de prison requis contre Pierre Gauttieri

Pierre Gauttieri encourt cinq ans d'emprisonnement et, « si l'emprisonnement doit rester l'exception, il doit s'avérer nécessaire pour tenir compte de la gravité des faits commis. Au-delà du manquement démocratique, les faits portent atteinte à trois victimes. »

La procureure demande une peine de trois ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, un an ferme sous bracelet, et 40 000 euros d'amende.

15:39

### La procureure demande la relaxe pour les responsables des associations France-Lettonie et Agap

Vient le tour des quatre dirigeants d'associations. « Je pense qu'ils ont été abusés par un homme qui sait brasser du vent. Évidemment, il y a eu détournement, mais j'ai un doute sur le fait que les quatre prévenus aient eu l'intention de détourner cet argent. »

Audrey Quey demande la relaxe au bénéfice du doute pour les quatre prévenus.

À lire aussi >> [Affaire Perdriau : derrière le chantage à la sextape, un détournement de fonds publics ?](#)

3 nouvelles actualités

Publicité

15:37

**La procureure demande au tribunal de condamner le maire pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés**

Gaël Perdriau, « c'est le décideur, celui qui a la malette nucléaire, celui qui aurait pu faire que tout s'arrête ».

Sur l'association de malfaiteurs, la procureure estime qu'il suffit de démontrer que Gaël Perdriau n'a pas agi pour arrêter le piège. « Il savait et il a laissé faire. »

La procureure demande au tribunal de condamner le maire pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés.

15:36

**La procureure demande une relaxe sur le détournement de fonds pour Pierre Gauttieri, mais pas sur le reste**

Audrey Quey passe à Pierre Gauttieri, « le double du maire », poursuivi pour cinq infractions.

Pour la procureure, il n'y a qu'un point sur lequel elle est « coincée » : la complicité du détournement de fonds. « Je ne suis pas convaincue. Je ne vois pas dans le dossier de preuves matérielles concrètes d'aide, d'assistance ou d'instigation. Il savait que ça passait par des subventions, mais je ne sais pas quel a été son rôle concret. »

Elle demande donc une relaxe sur le détournement de fonds, mais pas sur le reste.

15:33

**Pour la procureure, Samy Kéfi-Jérôme devra être condamné pour les cinq infractions**

Samy Kéfi-Jérôme, « c'est l'ambitieux », poursuit la procureure.

On lui reproche aussi cinq infractions, dont l'atteinte à la vie privée. « Il a appuyé sur le bouton de la caméra », rappelle-t-elle.

« Je me suis interrogée sur le recel de biens obtenus à l'aide d'un

détournement, c'est la seule qui peut être discutée », estime-t-elle. « Mais ce qui importe, c'est qu'il était au courant des contreparties proposées à Gilles Rossary-Lenglet. »

Selon la procureure, l'ancien adjoint devra être condamné pour les cinq infractions.

### 3 nouvelles actualités

15:30

**Gilles Rossary-Lenglet est « l'homme blessé par qui le scandale arrive »**

La procureure en vient désormais aux responsabilités de chacun.

Gilles Rossary-Lenglet, « c'est l'homme blessé par qui le scandale arrive. Ils ont offensé cet homme et n'ont pas pensé à éviter sa vengeance. Il est reproché cinq infractions à ce personnage "grandiloquent". Il a conservé la vidéo, l'a utilisée. Cette infraction est constituée. La complicité de chantage, le recel de fonds, il s'en est rendu coupable. Quant à l'association de malfaiteurs, on est dedans ».

15:26

**Piège contre Michel Thiollière : « Il leur faisait encore de l'ombre »**

La procureure passe désormais au piège qui était en préparation contre Michel Thiollière. « Une relation sexuelle avec une prostituée mineure de 16 ans et le pousser à disparaître de la vie politique parce que, sans qu'on comprenne pourquoi, il leur faisait encore de l'ombre. »

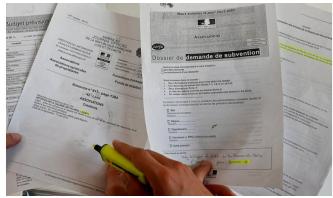


L'ancien maire de Saint-Étienne, Michel Thiollière, au Nouveau palais de justice de Lyon, vendredi 26 septembre. Photo Charly Jurine

15:16

**Subventions qui auraient financé le piège : « Tout est anormal » concernant la réserve du maire**

L'avocate générale s'attaque désormais à l'épineux volet des subventions. « Deux associations ont été démarchées avec un discours un peu trop clair. Une fois, deux fois. Ils se sont dit qu'ils allaient y aller avec plus de finesse et proposer de travailler pour eux. »



La Tribune-Le Progrès s'était procuré les copies des demandes de subventions pour l'association Agap. Photo archives Philippe Vacher

40 000 euros ont été versés à l'Agap et France Lettonie sur la réserve du maire. Pour cette dernière, « tout est anormal », pointe-t-elle. Une demande réalisée quelques mois après sa création et une somme versée très rapidement, en

décembre. « Joyeux Noël France Lettonie », ironise la procureure.

« Une seule signature dans le dossier, celle du cabinet du maire. Ce n'est jamais passé par l'adjoint en charge, Denis Chambe. À cause de sa couleur politique (UDI) », suppose la procureure.

Pour l'Agap, « on est en progrès pour la métropole ». Pour Audrey Quey. « On a affaire à Marc Chassaubéné, dont on a compris qu'il était proche de Gaël Perdriau. L'adjoint à la Culture a des doutes sur le projet et le financement et redirige le dossier vers le maire. Puis il n'en entend plus parler jusqu'au versement de la somme. »

Là aussi, la procureure pointe un calendrier accéléré. « Dans la foulée, 16 000 euros sont reversés à Gilles Rossary-Lenglet. »

Là encore, l'avocate générale vient démonter les arguments de la défense du maire. « Si vous ne devez retenir qu'une chose, c'est ça : même si tout le processus est carré, ce qu'on lui reproche, c'est d'accorder une subvention alors que la dépense avait un autre but. Ça peut être tout carré, on y a passé trois jours, mais on s'en fiche ! », tonne la procureure.

Pour elle, la manière dont ont été versées ces subventions n'a pas d'importance, « puisqu'elles ont terminé, in fine, dans les poches de Gilles Rossary-Lenglet ».

**15:00**

#### **Pour Audrey Quey, le délit de chantage est « clairement » établi**

Dans la bouche de la procureure, les mots prononcés par Pierre Gauttieri et Gaël Perdriau paraissent accablants. « Vous avez vu le ton, vous avez vu les mots ? Il est évident que ce chantage a eu lieu », tranche la représentante du parquet. « Il y a aussi des témoins, Lionel Boucher, qui a entendu Gaël Perdriau et Pierre Gauttieri parler de cette vidéo à Gilles Artigues. »

Audrey Quey démonte également l'argument de la défense, qui assure qu'il n'y a pas eu de renonciation de Gilles Artigues. « Mais il y en a eu », assure-t-elle. « Gilles Artigues le dit le mieux : il a renoncé à exister. (...) Il a aussi renoncé à l'application de l'accord signé en 2017 avec Gaël Perdriau. Il devait nommer douze personnes au conseil, il n'en a nommé que quatre. Ce n'est pas une renonciation ça ? »

La salle d'audience est pleine à craquer. Dans le public, de nombreuses personnes sont debout pour assister aux réquisitions de la procureure. Le délit de chantage est « clairement » établi pour Audrey Quey. « Une relaxe sur cette infraction me semble impossible », tranche-t-elle.

**14:47**

#### **Le maire de Saint-Étienne a-t-il visionné la vidéo ? La procureure a « un doute »**

Audrey Quey revient sur les enregistrements. Pour elle, que Gaël Perdriau ne dise pas clairement dans un enregistrement qu'il est l'instigateur de tout ça n'est pas une preuve. « Évidemment qu'il ne va pas dire à sa victime : "Je suis le commanditaire et j'ai voulu ton malheur". Non, la réaction, c'est celle de mentir. »

La procureure cite encore des enregistrements diffusés la semaine dernière où

l'on entend le maire de Saint-Étienne menacer son premier adjoint. « Me fait pas chier et arrête de magouiller dans mon dos. Je te préviens, c'est au napalm que je vais passer, j'en ai rien à branler des conséquences. »

Sur la vidéo, la procureure dénonce « un montage tape-à-l'œil et écœurant, que chacun a regardé dans une atmosphère potache d'adolescent prépubère ». Quant à savoir si Gaël Perdriau l'a, lui, visé, [3 nouvelles actualités](#) [1 doute](#) ».

La représentante du ministère public en vient au chantage. « C'est d'abord Samy Kéfi-Jérôme qui l'exerce », dit-elle en s'appuyant sur les enregistrements réalisés par Samy Kéfi-Jérôme lui-même et ceux de Gilles Artigues.

« Conséquence du chantage : Gilles Artigues n'a pas soutenu Lionel Boucheraux aux élections départementales, mais Siham Labich, qui s'en est elle-même étonnée à la barre. »

14:37

#### La « panique » de Gaël Perdriau qui prouverait son implication

« Pierre Gauttieri nous dit que Gaël Perdriau a donné son feu vert avant le tournage de la vidéo. Il connaissait les détails, il savait que Gilles Artigues était piégé », appuie la procureure de la République. Le maire ne bronche pas, regardant droit devant lui.

« En début de mandat, un directeur de cabinet ne prend pas une telle décision sans l'aval de son élue, », poursuit l'avocate générale.

L'argument « massue » pour Audrey Quey, c'est la contrepartie de Gilles Rossary-Lenglet. « Comment expliquer la panique de Gaël Perdriau qui demande à Pierre Gauttieri de le recevoir en urgence pour lui proposer un travail. Alors que, M. Rossary, vous n'étiez pas la meilleure recrue de Saint-Étienne... »

14:28

#### « Le dossier montre que le décideur, c'est Gaël Perdriau » clame la procureure

Alors, qui est à l'origine de l'idée ? « C'est la seule chose sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est Gilles Rossary-Lenglet », développe la procureure.

Qui a validé le piège ? Audrey Quey n'hésite pas. « Le dossier montre que le décideur, c'est Gaël Perdriau. C'est lui qui a validé le piège, même s'il s'en défend. »



Gaël Perdriau à la barre. Dessin Christophe Girard

« Pourquoi Gaël Perdriau ne réagit pas aux révélations de Gilles Artigues qui vient se confier et lui dit être victime d'un piège ? Pourquoi il n'évoque pas la suite à donner ? », questionne la procureure. Pour elle, le fait que le maire de Saint-Étienne n'a mené aucune enquête interne est révélateur.

14:17

### « J'espère que justice sera faite » déclare Audrey Quey

L'audience vient de reprendre au Nouveau palais de justice de Lyon. C'est au tour de la procureure, Audrey Quey, de prendre la parole.

« Méthodes abjectes, nausée permanente, infâmes..., autant de mots pour qualifier le dossier. Quelle image pour la vie politique française », déplore la représentante du parquet.

Elle a un mot pour les victimes et plus particulièrement la famille de Gilles Artigues. « J'espère que justice sera faite, madame », dit-elle à l'attention de Mireille Artigues. Elle a aussi un mot sur la ville de Saint-Étienne, « à l'arrêt ».

La procureure cite Machiavel pour résumer cette affaire : « Gouverner, c'est mettre vos sujets hors d'état de vous nuire et même d'y penser. » C'est ce qu'ont fait Gaël Perdriau et Pierre Gauttieri, selon elle.



La procureure, Audrey Quey. Dessin Christophe Girard

La procureure remonte le temps. 1995, les Municipales et l'élection de Michel Thiollière. Gaël Perdriau et Gilles Artigues entrent au conseil.

Puis 2008, « un tournant », selon Audrey Quey. « Michel Thiollière est battu, les socialistes prennent la mairie et Gilles Artigues est considéré responsable de la défaite »

En 2014, Gaël Perdriau devient maire, Gilles Artigues est premier adjoint, Pierre Gauttieri directeur de cabinet et Samy Kéfi-Jérôme adjoint à l'Éducation. « On croit que tout est bien dans le meilleur des mondes, mais non. On craint une trahison de Gilles Artigues, il faut le museler. »

À partir de là, « il y a plusieurs récits », pointe-t-elle. Celui de *Mediapart*, celui de Gilles Rossary-Lenglet, « un bon comédien », et celui de tous les autres prévenus.

Puis, Audrey Quey s'adresse à la présidente du tribunal, Brigitte Vernay. « Je vous demande de vous en tenir au dossier, rien que le dossier, tout le dossier. »

13:16

### Gaël Perdriau chargé par la défense de Gilles Artigues, la procureure attendue à 14 heures... ce qu'il faut retenir à la mi-journée

C'est la pause au Nouveau palais de justice de Lyon. L'occasion de faire un point à la mi-journée.





Visuel Pierre-Louis Vidal

3 nouvelles actualités

12:45

### La sortie des protagonistes de l'affaire en images

01 / 03 La famille Artigues a écouté attentivement les avocats de l'ex-premier adjoint qui ont pris la parole devant la presse. Photo Clara Serrano

12:14

### L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures

L'audience est suspendue, elle reprendra à 14 heures avec les réquisitions de la procureure... qui devait initialement parler ce matin. On démarre cette semaine comme la précédente : avec beaucoup de retard.

12:07

### « Quand Gilles Artigues me raconte son histoire, je n'y crois pas » se souvient André Buffard

L'avocat stéphanois évoque sa rencontre avec l'ex-premier adjoint de Gaël Perdriau : « Lorsque j'ai reçu Gilles Artigues pour la première fois, en juillet 2022, j'ai vu un homme apeuré. Quand il me raconte son histoire, je n'y crois pas. Ce qu'il a vécu, c'est ignominieux. »



Gilles Artigues au Nouveau palais de justice de Lyon, vendredi 26 septembre. Photo Charly Jurine

Il ironise sur la défense de Gaël Perdriau et se tourne vers ses confrères de la défense : « Vous avez accompli un travail remarquable. Mais je m'attends à tout, et la version des complots successifs (LR, PS, franc-maçonnerie, médiatico-judiciaire...). C'est du très grand n'importe quoi. »

« Gilles Artigues a dû quitter Saint-Étienne et la politique, sa famille a été humiliée, Michel Thiollière a subi lui aussi un préjudice moral », conclut-il.

Il ne précise pas les sommes réclamées par ses clients et conclut par une publication Facebook de Gaël Perdriau en 2024 : « En politique, on ne tue pas un homme mais on supprime un obstacle. »

« C'est ce que vous avez fait », dit-il en se tournant vers lui. « Vous avez dit que ce procès fera "boom", je pense qu'il fera "boom" mais pas dans le sens où vous l'entendiez. »

11:54

Le maire de Saint-Étienne démissionne comme « le plus grand malentendu de

**Le maire de Saint-Étienne désigne comme « le plus grand menteur de tous » par la défense de Gilles Artigues**

André Buffard poursuit sa plaidoirie : « On a le sentiment que lorsqu'il arrive au pouvoir, Gaël Perdriau perd la tête. Il voit deux personnes qui peuvent lui nuire : Gilles Artigues, qui pourrait lui prendre sa place, et Michel Thiolière, qui pourrait vouloir revenir au pouvoir. » D'où les projets sordides mis sur pied pour les piéger...

**3 nouvelles actualités**

L'avocat revient sur la stratégie du maire : « Il se fait passer pour une victime depuis trois ans, dénonce un complot, mais c'est le plus grand menteur de tous. »

Il continue d'appuyer sur Gaël Perdriau : « Sa version, il peut la dire à des gogos, pas à des magistrats (...). Ces gens-là sont des malfaiteurs, des voleurs et des menteurs. Ça fait beaucoup. »

**11:43**

**Subventions qui auraient financé le piège : André Buffard pointe la vitesse à laquelle les 40 000 euros ont été demandés**

L'avocat stéphanois enchaîne sur les subventions : « On agit en vitesse via l'enveloppe du maire pour trouver les 40 000 euros demandés par Rossary-Lenglet. Ça arrive lorsqu'il y a un tremblement de terre au Tadjikistan ou la guerre en Ukraine. Mais là... »

Puis, il cible l'adjoint à la Culture à la Ville de Saint-Étienne : « Marc Chassaubéné, avec son air de premier communiant, vous fait croire que le couple Buil/Sabatier pouvait organiser une Fiac à Saint-Étienne : mais qui peut croire ça ? »



Marc Chassaubéné, adjoint à la Culture, au Nouveau palais de justice de Lyon, mercredi 24 septembre.  
Photo Charly Jurine

« Ce sont tous des menteurs. Gilles Rossary-Lenglet est peut-être le moins menteur d'entre tous : tout ce qu'il a dit s'est vérifié. » Quant à Pierre Gautierri, il estime qu'il a menti « par fidélité. Il était le fusible. Mais il a fini par dire la vérité. »

**11:36**

**« Ce n'est pas Kéfi-Jérôme qui le fait chanter, c'est Gaël Perdriau » pour André Buffard**

« Lorsque Gilles Artigues confie à son ami de 30 ans, Gaël Perdriau, qu'il a été piégé, ce dernier ne réagit pas. Il comprend que quelque chose cloche et comprend qu'il est derrière tout ça. Ce n'est pas Kéfi-Jérôme qui le fait chanter, c'est Gaël Perdriau. »

L'avocat de Gilles Artigues enchaîne : « C'est pour cela qu'il décide d'enregistrer : pour se protéger, lui et sa famille (...). Lorsque Gaël Perdriau dit qu'il n'y a pas de contrepartie au chantage, c'est faux : il y a un accord politique en 2018, des menaces de diffuser la vidéo... »



### 3 nouvelles actualités

André Buffard (à droite) cible largement Gaël Perdriau lors de sa plaidoirie. Dessin Christophe Girard

André Buffard se tourne vers le maire : « Vous saviez. Vous étiez un maître chanteur. » Gaël Perdriau, qui doit fulminer intérieurement, parvient à garder son calme, jambes croisées et mains posées sur les cuisses, le regard toujours droit devant lui.

« Gilles Artigues a dû quitter Saint-Étienne et la politique, sa famille a été humiliée. Michel Thiolière a subi lui aussi un préjudice moral », conclut-il.

Il ne précise pas les sommes réclamées par ses clients et conclut par une publication Facebook de Gaël Perdriau en 2024 : « En politique, on ne tue pas un homme mais on supprime un obstacle. »

« C'est ce que vous avez fait », dit-il en se tournant vers le maire de Saint-Étienne. Vous avez dit que ce procès fera "boom", je pense qu'il fera "boom" mais pas dans le sens où vous l'entendiez. »

● 11:23

### « Un dossier de voyous », « des pieds nickelés » : Maître André Buffard à la manœuvre

Me André Buffard débute par une citation : « Celui qui contrôle la peur des gens devient le maître de leurs âmes. » Et de préciser aussitôt : « C'est une citation de Machiavel par Gaël Perdriau dans la tribune d'un journal. Cette phrase résume tout le dossier : une histoire d'hommes de pouvoir, qui ne vont pas négliger sur les moyens pour écarter un risque politique. »

« Lorsque Gaël Perdriau arrive à la tête de la mairie, il y a une hypothèque politique : Gilles Artigues. Il apparaît comme un traître (NDLR : rapport à sa liste dissidente de 2008 qui a fait perdre les élections à la droite). »



André Buffard, l'un des avocats de Gilles Artigues, lors d'une de ses prises de parole devant la presse, vendredi 26 septembre. Photo Charly Jurine

« Samy Kéfi-Jérôme a compris les avantages qu'il pouvait se procurer à être proche de Gilles Artigues. Et il émet un projet pour l'écartier. Il en parle à Gilles Rossary-Lenglet, qui en parle à Pierre Gauttieri, qui en parle au maire... On est déjà dans l'association de malfaiteurs. »

L'avocat stéphanois poursuit : « C'est une évidence que les protagonistes se sont concertés pour constituer un délit. Tout le monde le reconnaît sauf Gaël Perdriau (...). C'est un dossier de voyous : on trouve une caméra, un escort-boy, une chambre d'hôtel et on attend la bonne occasion. »

une chambre à huis-clos, et on attend la bonne occasion... »

« L'occasion va venir et Gilles Artigues ne se méfie pas : Samy est son ami. C'est ignoble. Ce piège est ignoble. Cette vidéo [ya bouleverser sa vie.](#) »

Me André Buffard parle de l'entourage du maire de Saint-Étienne : « C'est quand même un peu des pieds nickelés : Samy <sup>3 nouvelles actualités</sup> est chargé la batterie de la caméra et le film est incomplet... » Puis extrapole : « Si cette affaire n'était pas sortie, Kéfi serait peut-être député et Perdriau ministre. »

11:06

**Pour l'avocate de Gilles Artigues, la responsabilité de Gaël Perdriau est « accablante »**

Me Florence Vincent évoque désormais [les renonciations de Gilles Artigues](#), « qui aurait pu être maire de sa ville », son déclassement d'adjoint à la Vie associative, aux cimetières, les accords électoraux signés...



Maitre Florence Vincent représente Gilles Artigues dans ce dossier. Photo Charly Jurine

Pour l'avocate de Gilles Artigues, la responsabilité de Gaël Perdriau est « accablante. Pourquoi n'a-t-il pas sanctionné Samy Kéfi-Jérôme dès 2016 ? Il aurait pu profiter des élections municipales de 2020 pour le sanctionner, mais non. Il est reconduit. L'autre récompense, c'est aussi [l'indemnité de départ de Pierre Gauttieri.](#) »

Elle s'adresse aux prévenus : « Vous avez été capable de détruire un homme, projeter d'en détruire un autre. Vous êtes des hommes dangereux. Et Gaël Perdriau est le plus dangereux de tous. »

« Cet homme n'est pas en capacité de reconnaître ses dommages », a-t-elle conclu avant de céder la parole à Me André Buffard.

10:51

**Gaël Perdriau, première cible de la plaidoirie de la partie civile : « Qui peut croire que le maire n'a jamais vu ce film ? »**

L'avocate charge le maire de Saint-Étienne. « Dans les mensonges de Gaël Perdriau, vous allez trouver matière à réfléchir. Quand l'affaire éclate, il ignore tout, même l'existence de la vidéo. Le lendemain, il est gauguenard et il dit qu'il ne sait pas si c'est un gang bang ou une partouze. Pourquoi l'idée lui vient-elle [de parler ainsi ?](#) Il aurait été plus simple de dire que c'était dégueulasse que son adjoint ait été piégé. »

« L'ignominie n'a pas de limite chez cet homme », poursuit-elle, en insistant sur le fait que Gaël Perdriau était au courant pour la vidéo et ne l'a jamais dénoncé. « Il dit qu'il n'a jamais vu la vidéo mais il la revendique. Il parle d'un montage et d'un film complet. Qui peut croire que le maire n'a jamais vu ce film ? »

Elle s'appuie sur un SMS du 6 juin 2018. « Quand Samy Kéfi l'a-t-il dit ?

Elle revient sur un avis au 9 juillet 2010. « Quand Samy Kéfi-Jérôme lui dit "Théo" (le nom de l'escort, NDLR), ça résonne et ça fait rire dans la tête de ceux-là. »

Pour mieux comprendre >> [Chantage à la vidéo intime : la version de Gaël Perdriau passée au crible](#)

### 3 nouvelles actualités

Sur les enregistrements : « On entend Pierre Gauttier dire que les parents d'élèves recevront une copie du film. C'est une violence absolue. Et Gaël Perdriau est à côté. Il laisse faire, valide, ne dit rien sur les horreurs déversées par son directeur de cabinet. »

« Quand on l'interroge à la barre à propos de ces enregistrements, Gaël Perdriau répond que Pierre Gauttier est folklorique. Bien sûr, c'est du folklore! », ironise l'avocate. « Non, c'est du chantage. »

« Et il le sait que c'est du chantage, il le dit lui-même », insiste Me Florence Vincent, citant une phrase du maire : « Quand c'est sur les réseaux sociaux, ce n'est plus du chantage, c'est une exécution. »

10:32

« On veut vous éloigner du fond du dossier » s'écrie Me Florence Vincent  
Tour à tour, l'avocate de Gilles Artigues évoque chaque prévenu. Gilles Rossary-Lenglet, « pas le crapaud le plus sympathique », puis Pierre Gauttier, « le fusible ». Selon l'avocate, leurs déclarations correspondent aux éléments du dossier.

Puis Samy Kéfi-Jérôme, ancien directeur d'école et adjoint à l'Éducation et à la petite enfance. « Il se présente avec une forme de contrition et c'est heureux. Mais ses mots sont glaçants. La "laisse", "l'assurance vie" », cite-t-elle.  
« Tous les trois ont reconnu leur implication », rappelle l'avocate.

« Un seul n'a pas avoué : Gael Perdriau. On aurait espéré une autre forme de courage. Il a, sur la forme, été très bon. Sur le fond, je l'ai trouvé plutôt mauvais. Sa stratégie, c'est "tout le monde ment sauf moi". »



Gaël Perdriau nie toute implication dans cette affaire depuis plus de trois ans. Photo Charly Jurine

Me Florence Vincent dénonce les différents complots [parfois sous-entendus par la défense](#). « Le complot du PS, le complot des Républicains, le complot franc-maçonniqe... et maintenant, le complot de *Mediapart*... On veut vous éloigner du fond du dossier », assure-t-elle à l'attention de la présidente.

10:17

« Cet homme n'est-il pas habitué à tout faire taire ? » : l'avocate de Gilles Artigues charge Gaël Perdriau

Me Florence Vincent revient sur le début de l'affaire, quand Gaël Perdriau a tenté [d'interdire une publication de Mediapart](#). « Cet homme n'est-il pas habitué à tout faire taire ? »

L'avocate de Gilles Artigues retrace la chronologie des événements et évoque les chefs de prévention. L'association de malfaiteurs d'abord. « Gilles Rossary-Lenglet en parle à Samy Kéfi-Jérôme, qui le soumet à Pierre Gauttieri et le fait valider à Gaël Perdriau, qui s'est occupé du financement. »

Elle évoque « des subventions accordées en 2012 pour appliquer l'urgence lettone dans la réserve du maire... Arrêtez de vous moquer du tribunal », s'écrie l'avocate.

Elle évoque les liens « très particuliers » entre Gaël Perdriau et Pierre Gauttieri. « L'un est le prolongement de l'autre. Un directeur de cabinet ne peut rien faire sans l'aval du maire », assure-t-elle.

10:02

### **Me Florence Vincent évoque « l'organisation mafieuse » de la mairie de Saint-Étienne**

L'avocate revient sur les dix années vécues par Gilles Artigues. « Ces années de cauchemar, de peur, de calvaire... au point de penser quitter cette terre. »

Puis, elle évoque le témoignage poignant livré par Mireille Artigues, vendredi 26 septembre, à la barre. « Cette femme s'est tenue droite devant vous pour raconter le chaos que la famille a vécu. » Sur le banc des parties civiles, le couple Artigues se tient la main.

L'avocate revient désormais sur le piège qui aurait pu être orchestré contre l'ancien maire de Saint-Étienne, Michel Thiolliere, qui « colle la nausée, glace le sang ».

« S'il se fout en l'air, on s'en branle », répète-t-elle, grave, en reprenant les mots de Gilles Rossary-Lenglet.

Me Florence Vincent insiste sur le témoignage de celui qui a été maire de 1994 à 2008. « Il a pu qualifier cette organisation de mafieuse. Cette affaire a permis de mettre en lumière les agissements à la mairie de Saint-Étienne, des comportements qui constituent des infractions d'une exceptionnelle gravité. »

09:51

### **La défense de Gilles Artigues ouvre la séance : « Quand on est Gaël Perdriau, le pouvoir ne se partage pas »**

L'audience reprend. C'est au tour des avocats de Gilles Artigues de prendre la parole. « Revenons à notre marécage stéphano-stéphanois », commence Me Florence Vincent.

« Il y a, à la tête de cette mairie, une grenouille qui se voulait plus grosse que le bœuf. » L'avocate compare Gaël Perdriau à un apiculteur, qui « agite ses écrans de fumées pour éloigner le tribunal de la réalité du dossier ».

Florence Vincent décrit « une sordide affaire d'une gravité exceptionnelle. Non content de faire dans le scabreux, autant que ce soit avec l'argent du contribuable. Quand on est Gaël Perdriau, le pouvoir ne se partage pas », clame-t-elle devant le tribunal.

*Tout rappelle, en octobre 2022, un mois après les revendications de l'actuaParti, à l'adjointe en charge de la vie associative de Gaël Perdriau, Fabienne Perrin, avait pris la parole dans nos colonnes, évoquant le maire de Saint-Étienne : « Avec Gaël Perdriau, il ne faut pas exister, sinon il vous “tue” politiquement. »*

Me Florence Vincent demande que Gilles Artigues et Michel Thiolière soient reconnus comme victimes.

**3 nouvelles actualités**

**09:33**

#### **« J'ai hâte que ça se termine » : l'audience sur le point de débuter**

Gilles Rossary-Lenglet arrive au tribunal entouré de ses deux avocats. « J'ai hâte que ça se termine », souffle l'homme à l'écharpe de couleur or ce lundi matin. Maîtres Mazoyer et Hekimian, ses avocats, nous confient qu'ils devraient plaider cet après-midi. « Logiquement, si on ne prend pas de retard, seuls les avocats de Gaël Perdriau auront à plaider mardi. »

À l'intérieur, comme depuis le début de la semaine dernière, les soutiens de Gaël Perdriau, sont là. Ses adjointes, Nadia Semache et Cyrine Makhlouf, attendent l'ouverture des portes de la salle d'audience.

Le maire de Saint-Étienne vient d'arriver avec son avocat lyonnais, Me Luciani. Ses deux autres avocats parisiens seront aussi présents ce matin.



Le maire de Saint-Étienne a salué ses soutiens. Photo Mathilde Delacroix

De son côté, d'un pas très lent, Pierre Gauttieri se dirige à son tour vers le tribunal. Appuyé sur sa canne, l'ex-directeur de cabinet de Gaël Perdriau, le souffle court, passe les portes du tribunal sans un mot.

Le couple Buil est aussi arrivé, en grande discussion avec son avocat, qui devrait plaider aujourd'hui.

La famille Artigues passe à son tour les contrôles de sécurité du tribunal. Toujours très unie, comme depuis le début du procès.

**09:09**

#### **Les acteurs du procès arrivent petit à petit au tribunal**

Les avocats, Maîtres Florence Vincent et André Buffard, qui vont plaider ce lundi 29 septembre pour Gilles Artigues et sa famille, ainsi que pour Michel Thiolière, viennent d'arriver au palais de justice.

Dans un café en face du tribunal, on a pu apercevoir deux des prévenus, Pierre Gauttieri et Gilles Rossary-Lenglet, chacun dans leur coin (le second avec ses avocats), attendre la reprise de l'audience, prévue à 9 h 30.





Me Florence Vincent et Me André Buffard défendent Gilles Artigues dans ce dossier. Photo Charly Jurine

08:37

3 nouvelles actualités

### Les cinq premiers jours du procès résumés grâce à notre dessinateur

S'il est interdit de prendre des photographies, de réaliser des prises de vue en vidéo ou d'enregistrer des sons dans une salle d'audience depuis 1954 en France, le croquis, lui, est autorisé.



Le procès du chantage à la sextape à la mairie de Saint-Étienne se déroule depuis lundi 22 septembre, dans la salle d'audience n°3 du Nouveau palais de justice de Lyon. Dessin Christophe Girard

Présent au Nouveau palais de justice de Lyon, notre dessinateur, Christophe Girard, a croqué plusieurs scènes des cinq premiers jours de procès. En voici une sélection.

En images >> [Procès Perdriau : on vous résume la première semaine d'audience en dessins](#)

8:00

Que faut-il attendre des deux derniers jours d'audience ?

[On fait le point sur le programme de lundi et mardi par ici.](#)



Le maire de Saint-Étienne et l'un de ses avocat, Me Jean-Félix Luciani. Photo Charly Jurine

07:50

### Plaidoirie de Me Buffard et réquisitions de la procureure : le programme de ce lundi

Prévu sur cinq jours (du lundi 22 au vendredi 26 septembre), le programme de l'audience a pris de plus en plus de retard. La présidente Brigitte Vernay a donc prévu deux journées supplémentaires : le procès se poursuit ce lundi 29 et ce mardi 30 septembre.

Les plaidoiries des parties civiles ont commencé vendredi avec les avocats de la Ville de Saint-Étienne et de l'association Anticor. Elles se poursuivent ce lundi avec Me André Buffard et Me Florence Vincent, les avocats de Gilles Artigues et de Michel Thiollière, l'ancien maire de Saint-Étienne.

On en aura alors fini avec les plaidoiries des parties civiles, qui laisseront place

au réquisitoire de la procureure, Audrey Quey.

07:40

Nos décryptages de l'audience de vendredi<sup>12</sup> 3 nouvelles actualités

>> [Gilles Artigues au procès Perdriau : « Il y avait un système qui broyait dans cette mairie »](#)

>> [« Elle a eu une réaction extraordinaire » : Mireille Artigues en cheffe de clan au procès Perdriau](#)

07:30

On vous résume la journée du vendredi 26 septembre

- La journée de vendredi a été marquée par un moment extrêmement fort avec le témoignage de Mireille Artigues, qui décrit la souffrance endurée par sa famille depuis plus de dix ans. Et espère enfin voir [la fin de ce cauchemar.](#)
- Gaël Perdriau a pris la parole pour répondre à la question à laquelle il n'avait pas répondu la veille, à savoir ce qu'il ferait en cas de condamnation. « Comme je l'ai dit à ma femme il y a trois ans, si la moindre culpabilité était retenue contre moi, je démissionnerai de mes mandats dès le délibéré et quand bien même, je ferai appel. »
- L'avocat de la Ville de Saint-Étienne a été le premier à plaider et il a réfuté toute forme de « schizophrénie ». « Une collectivité territoriale peut très bien être partie civile alors que son exécutif est mis en cause. »

07:15

Chantage à la sextape : suivez le sixième jour du procès

Bienvenue sur notre site internet pour suivre en direct le sixième jour d'audience du procès pour chantage à la vidéo intime dans l'entourage du maire de Saint-Étienne.

[Affaire Perdriau](#) [Loire](#)

► [Signaler une erreur dans cet article](#)